

# L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

**29<sup>ème</sup> rapport annuel**

## Tableau de bord

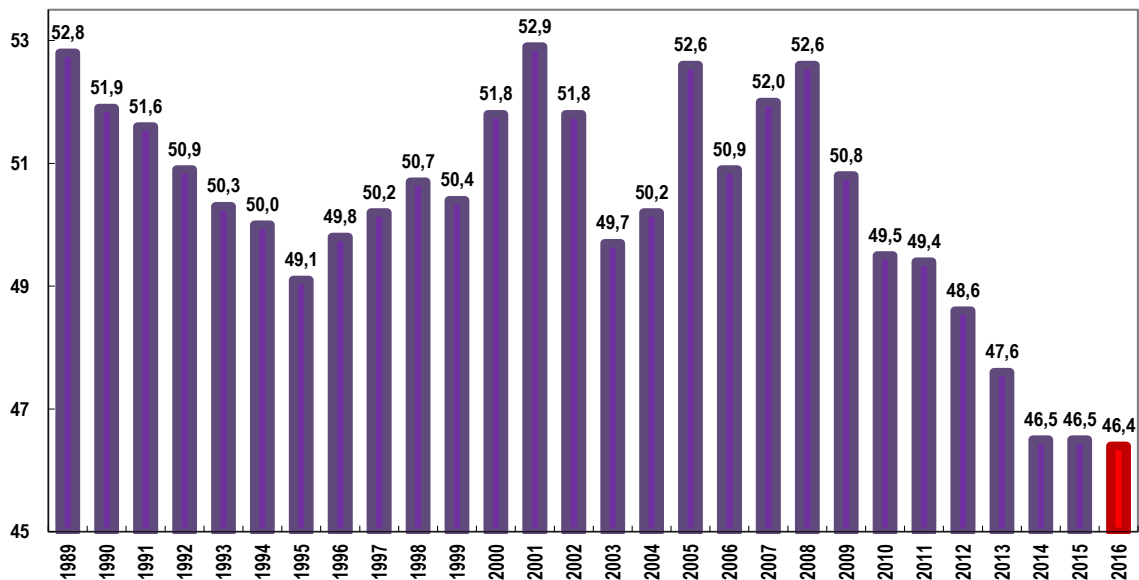
**Michel Mouillart**  
**Université Paris Ouest**  
**31 janvier 2017**

*La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 29<sup>ème</sup> vague de l'enquête réalisée par TNS-SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2016. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages : 10 023 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est de 2 631<sup>ème</sup>). Le taux de réponse (77,1 %) est particulièrement élevé pour une enquête réalisée par voie postale.*

## En 2016, léger recul de la part des ménages détenant des crédits

Depuis 2008, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté, pour s'établir à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis 1989.

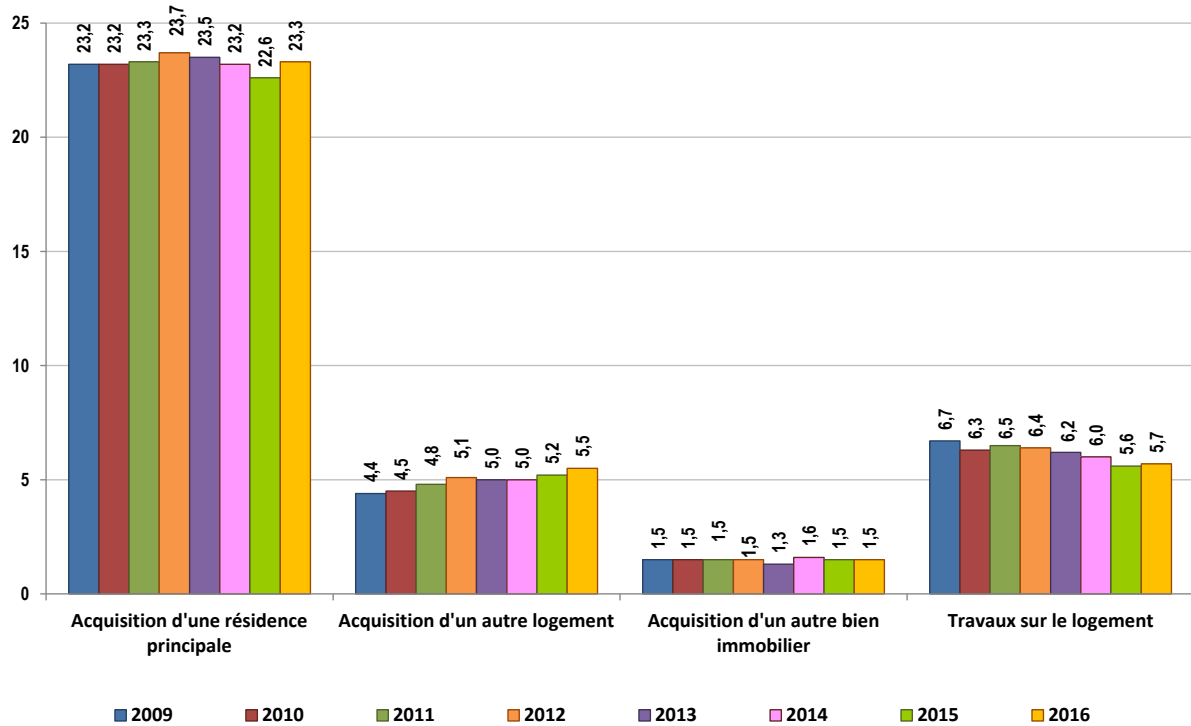
La proportion de ménages détenant des crédits  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



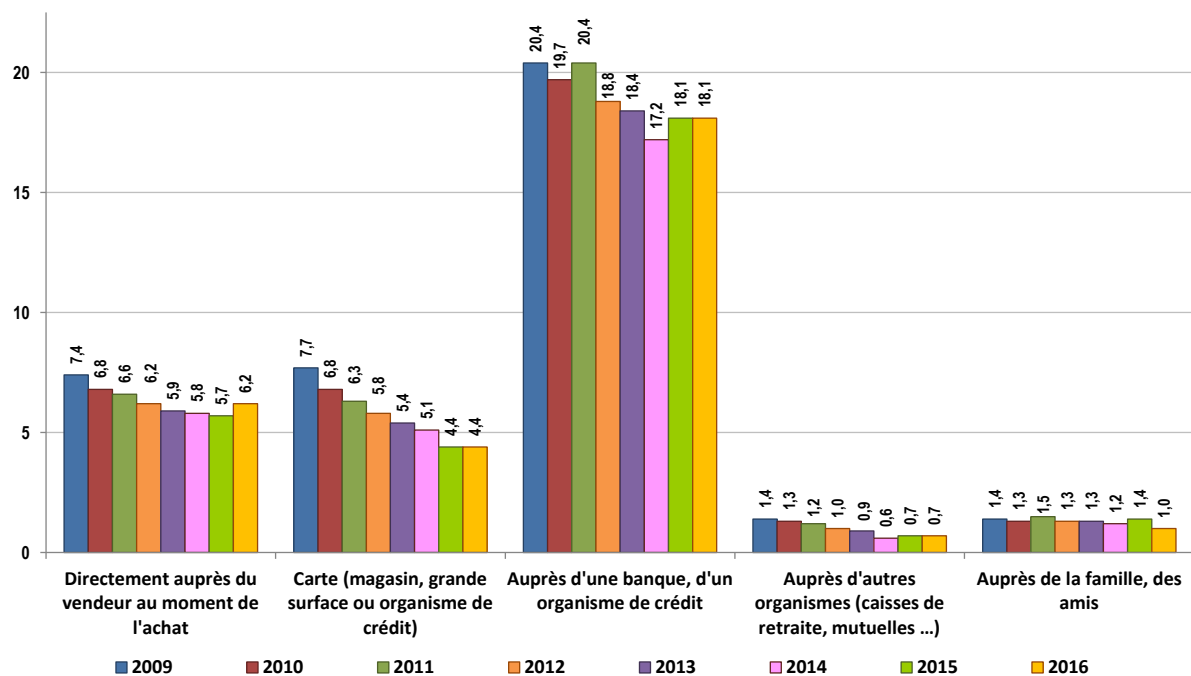
Entre 2008 et 2014, les ménages avaient été confrontés à deux crises qui ont bouleversé leurs stratégies de consommation et d'investissement immobilier. Une crise économique et financière internationale qui dès 2008 a fortement déstabilisé la demande. Puis dès l'été 2011, alors que les ménages commençaient juste à retrouver de l'appétence pour le crédit, les contrecoups de la crise des dettes souveraines (montée du chômage, perte de pouvoir d'achat et altération du moral des ménages) sont venus les dissuader de s'engager plus largement dans de grosses dépenses. D'autant que dès 2012, la remise en cause des soutiens publics à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif privé (suppression du PTZ dans l'ancien, restriction et verdissement du PTZ dans le neuf, remise en cause progressive du dispositif « Scellier », ...) a bloqué la reprise qui s'était amorcé en 2010 et a provoqué une crise sévère des marchés immobiliers du neuf et de l'ancien. Alors que certaines dispositions de la loi ALUR (complexification de la préparation des compromis/avant contrats lors d'une vente d'un logement en copropriété, encadrement des loyers, ...) venaient contrarier la reprise du marché de l'ancien constatée dès le printemps 2013.

Ainsi, entre 2012 et 2014, le taux de détention des crédits immobiliers a reculé, pour s'établir à 30,6 % en 2014 (contre 31,4 % en 2012), sous l'effet du repli du taux de diffusion de l'accession à la propriété, mais aussi de la perte d'appétence des ménages pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien de leurs logements.

En plus des conséquences des deux crises intervenues depuis 2008, le taux de détention des crédits immobiliers a donc reculé sous l'effet de la remise en cause des soutiens publics à la demande.



Pour autant, le repli du taux de détention des crédits immobiliers n'explique pas plus de 40 % de la baisse du taux global de détention constatée entre 2012 et 2014. Le repli du taux de détention des crédits à la consommation a en effet largement contribué à la baisse du taux global constatée jusqu'en 2014.

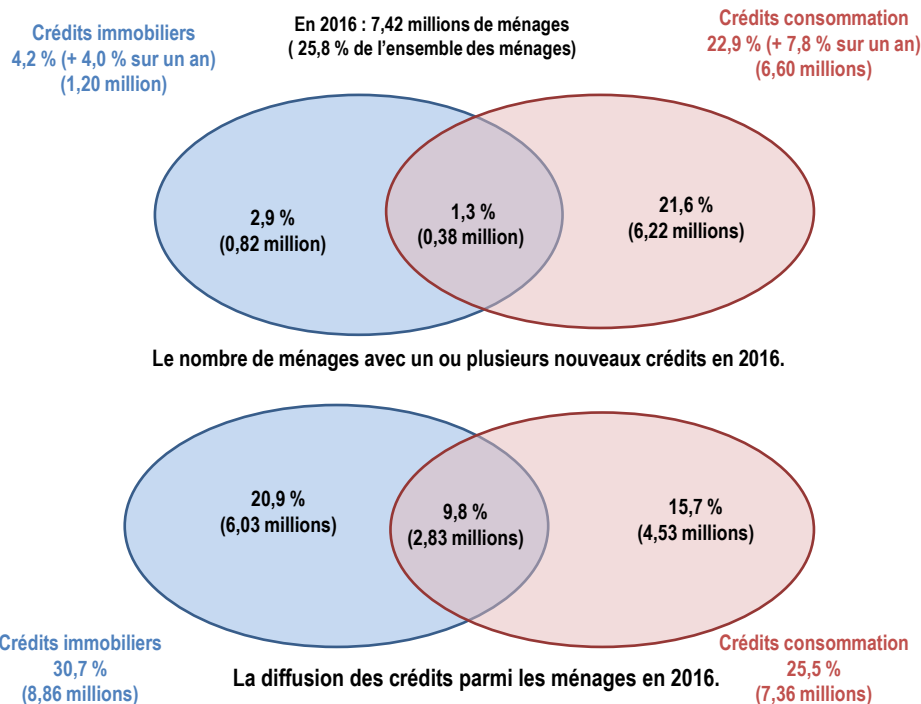


Il est vrai qu'entre 2008 et 2014, le taux de détention des crédits à la consommation a lourdement chuté, passant de 33,8 % à 25,6 %. Durant ces années, les deux crises qui se sont succédé ont conduit les ménages à réviser leurs projets de consommation, comme ils l'avaient

d'ailleurs annoncé dès 2008. En outre, sous l'effet de la loi Lagarde, ils ont fortement réduit leur utilisation des crédits renouvelables : le taux de détention des crédits à la consommation a alors chuté à 27,6 % en 2012, baissant plus fortement que lors de la grande dépression. Puis durant deux années, dans un environnement macroéconomique peu propice à la réalisation des projets de consommation durable (électroménager, automobile et motorcycle, travaux d'amélioration du logement), l'usage des crédits à la consommation a encore reculé : alors que le renforcement des dispositions de la loi Lagarde par la loi Hamon a encore restreint le recours aux crédits renouvelables, bien au-delà des conséquences que la dégradation de l'environnement économique aurait pu provoquer. Ainsi, en 2014, 25,6 % des ménages détenaient des crédits à la consommation, en deçà du point le plus bas constaté en 1995.

Cependant, dès l'automne 2014 la demande de crédits à la consommation a commencé à se ressaisir. Cette tendance qui s'est confirmée en 2015 s'est progressivement transformée en reprise. Le redressement du moral des ménages mesuré chaque mois par l'INSEE ne s'est pas démenti et les ménages ont accru leur recours aux crédits à la consommation. C'est ce rebond des crédits à la consommation qui a permis au taux global de détention des crédits de se stabiliser en 2015 et qui aurait dû produire le même effet en 2016 : mais le recul de l'endettement contracté auprès de la famille et des amis a provoqué le recul du taux de détention des crédits à la consommation.

Néanmoins, la demande de crédits à la consommation s'est bien redressée en 2016 : avec une progression de 7,8 % du nombre de ménages ayant contracté un nouveau crédit (+ 13,1% en 2015). Il en a d'ailleurs été de même pour les crédits immobiliers : avec une augmentation de 4,0 % du nombre de ménages avec un nouveau crédit (+ 10,8 % en 2015). Avec 7,4 millions de ménages ayant contracté un nouveau crédit (6,6 millions, un crédit à la consommation et 1,2 million, un crédit immobilier), l'année 2016 a donc été une année remarquable en raison du dynamisme de la demande et de l'offre bancaire.



Aussi, après une année de transition, le taux de détention des crédits immobiliers s'est ressaisi en 2016, pour s'établir à 30,7 % (contre 30,2 % en 2015). Cette remontée est principalement

portée par une progression rapide du taux de détention des crédits à l'accession à la propriété (23,3 % contre 22,6 % en 2015) qui retrouve ainsi un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000 ; et, dans une moindre mesure, par une nouvelle augmentation du taux de détention des crédits pour financer l'acquisition d'une autre logement (essentiellement, un investissement locatif privé). En revanche, les crédits destinés au financement des travaux sont toujours en recul : l'évolution tient largement aux conséquences de dispositions législatives qui, depuis 2013, précisent que les crédits travaux de moins de 75 000 € sont considérés comme des crédits à la consommation sauf lorsqu'ils sont inclus dans une opération plus large d'accession à la propriété ; mais elle s'explique aussi par l'atonie de la demande nouvelle qui n'affiche guère d'enthousiasme pour les travaux de rénovation énergétique. Dans le cas de l'accession à la propriété, le nombre des opérations réalisées tant dans le neuf que dans l'ancien a en effet fortement progressé depuis 2015 (conditions de crédit exceptionnels, vigueur de l'offre bancaire et renouveau des soutiens publics, essentiellement dans le neuf) et le recul constaté en 2015 s'est expliqué par la transformation intervenue depuis le début des années 2010 dans la structure de l'encours des crédits immobiliers détenus les ménages :

- depuis le milieu des années 2005, le rythme des amortissements de la dette immobilière s'est accru : le niveau annuel moyen de ces remboursements en capital qui s'était déjà élevé de l'ordre de 50 % durant les années 2000 a de nouveau augmenté de plus de 20 % dans la première moitié des années 2010. Ainsi, dans la seconde moitié des années 2000, les amortissements représentaient, chaque année, de l'ordre de 55 % des crédits nouveaux versés : cette proportion s'est établie à 75 % depuis le début des années 2010. La variation de l'encours est donc nettement moins rapide que par le passé et les sorties de ménages détenant des crédits immobiliers sont plus rapides que les entrées des nouveaux emprunteurs ;
- de plus, depuis 2013, le niveau des rachats de créances s'est établi chaque année bien au-delà des niveaux constatés auparavant : depuis 2013, le total de ces rachats a représenté un montant supérieur à celui qui avait été constaté depuis le déclenchement de la première vague de rachats, au milieu des années 80. En moyenne, chaque année, depuis 2013 les rachats représentent près de 30 % des crédits nouveaux versés ! Cela a eu comme effet d'accélérer le rythme d'amortissement de la dette immobilière. Et a donc fortement pesé sur l'évolution du taux de détention mesuré par l'Observatoire des Crédits aux Ménages.

## Evolution dans les usages du crédit à la consommation

Dès 2009, l'usage des crédits à la consommation a été moins intense. Lorsque les ménages sont inquiets sur leur avenir et que leur contrainte budgétaire devient plus prégnante (sous l'effet de la montée du chômage, par exemple), ils diffèrent en effet leurs projets de consommation durable : l'achat d'une automobile, par exemple, mais aussi le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir (les bateaux et les caravanes, notamment).

En outre, dès la fin de l'année 2009, les ménages ont commencé à modifier leurs comportements à l'égard des crédits renouvelables. Avant l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi Lagarde en juillet 2010, ils ont réduit le recours à ces crédits et depuis, cette transformation s'est poursuivie. D'autant que venant renforcer les dispositions de la loi Lagarde applicables au crédit à la consommation, la loi Hamon de mars 2014 a encore

restreint le recours à un crédit renouvelable et confirmé son recentrage sur la gestion du budget et le financement de petits achats à caractère répétitif (le financement « des dépenses de consommation courante », pour l'Observatoire).

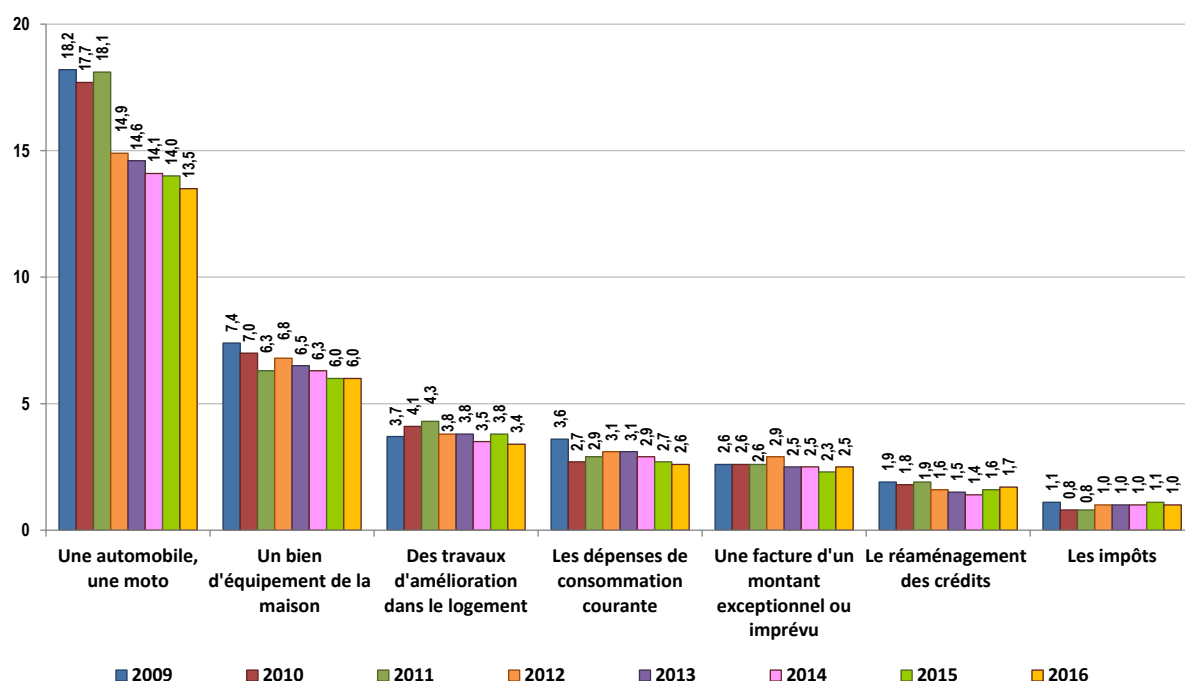
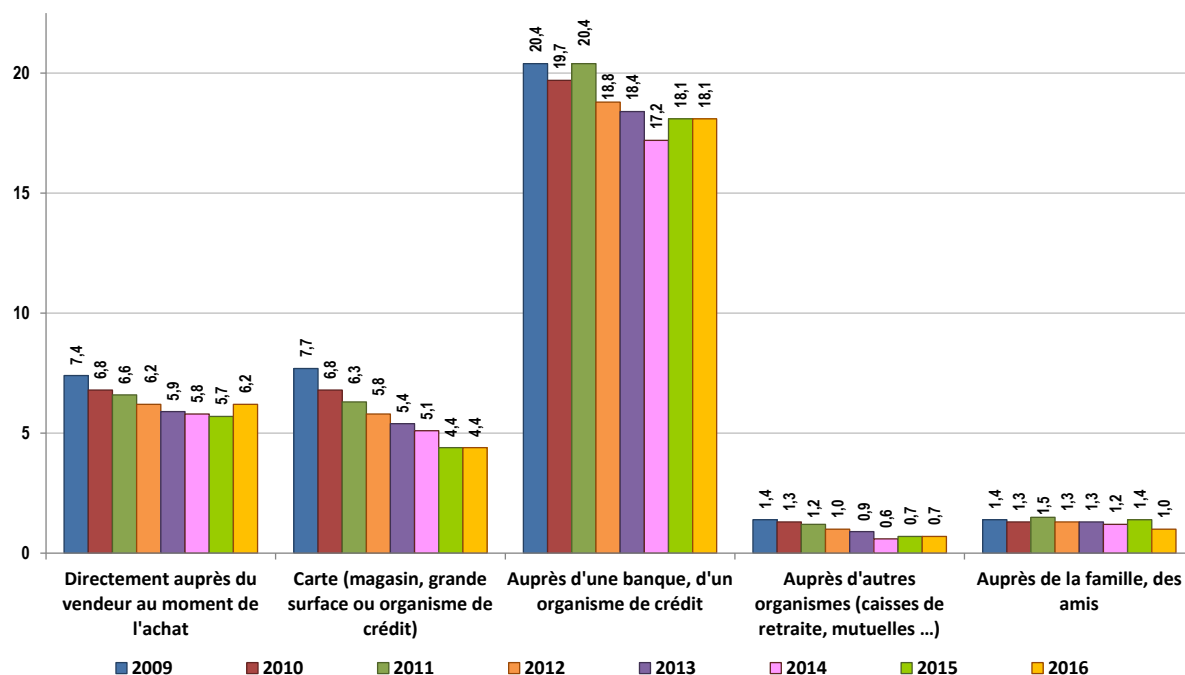
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation observé dès 2009 s'est poursuivi depuis, au-delà de l'embellie observée en 2015 : alors que 33,8 % des ménages détenaient des crédits à la consommation en 2008, ils n'étaient plus que 25,5 % dans ce cas en 2016. Cette chute s'explique autant par la dégradation économique générale (forte montée du chômage, stagnation voire détérioration du pouvoir d'achat, dégradation du moral des ménages ...) invitant les ménages à plus de prudence dans la gestion de leurs dépenses, surtout lorsque leur financement fait appel au crédit, que par la mise en place puis le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation.

Dès 2015 néanmoins, le rétablissement du moral des ménages constaté durant l'automne 2014 s'est amplifié. Les ménages ont commencé à faire preuve d'un plus grand optimisme, à l'égard notamment de leur situation budgétaire et financière. Les projets de consommation qui avaient été remisés par le passé ont été remis à l'ordre du jour et de nouveaux projets ont été envisagés par les ménages. La demande de crédits à la consommation s'est redressée, le regain se confirmant tout au long de l'année 2016.

Pour autant, le taux de détention des crédits à la consommation ne s'est pas redressé en 2016, bien au contraire : il s'est établi à 25,5 %. Mais cette évolution paradoxale au regard de l'augmentation du nombre de prêts accordés (hors crédits renouvelables) et du nombre de ménages concernés s'explique principalement par le repli des prêts obtenus auprès de la famille et des amis. La part des ménages qui contractent des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (et uniquement pour des crédits autres que renouvelables) s'est en effet maintenue, à 18,1 % de l'ensemble des ménages en 2016 (39,0 % des seuls ménages avec crédit(s)) : elle était redescendue à 17,2 % en 2014 (37,4 % des seuls ménages avec crédit(s)). Alors que dans le même temps, la part des ménages qui contractent un crédit à la consommation sur le lieu de vente s'est ressaisie, à 6,2 % en 2016 (13,4 % des seuls ménages avec crédit(s)), après s'être maintenue à bas niveau durant trois années : avec, par exemple, 5,7 % en 2015 (12,3 % des seuls ménages avec crédit(s)). Dans le même temps, la baisse constatée dans la diffusion des « cartes » de magasin a été enrayée et elle se maintient à 4,4 % des ménages en 2016 (9,5 % des seuls ménages avec crédit(s)), après avoir fortement reculé dès 2009 (en 2008 9,6 % des ménages faisaient encore appel à ce type de financement, soit 18,3 % des seuls ménages avec crédit(s)) : sous l'effet de l'application des lois Lagarde et Hamon, les ménages ont en effet sensiblement modifié leurs pratiques de gestion budgétaire et de financement des petits achats de consommation.

Ainsi, alors que les évolutions intervenues de 2009 à 2014 dans les usages des crédits à la consommation ont accompagné la plus grande prudence des emprunteurs, le changement d'opinion des ménages à l'égard de leur environnement économique et financier explique leur regain d'appétence pour les crédits à la consommation. Mais au-delà des bouleversements imposés par la conjoncture, les ménages recourent toujours aux crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets patrimoniaux et améliorer leur cadre de vie : pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Ils ont par contre allégé leur usage des crédits à la consommation pour financer des dépenses de consommation courante : ces utilisations qui concernaient 5,3 % des ménages en 2007 (10,2 % des ménages endettés) ne sont plus le fait que de 2,6 % des ménages en 2016 (5,3 % des ménages endettés), les évolutions récentes

confirmant l'inflexion des comportements amorcée avec le déclenchement de la grande dépression et renforcée par la mise en œuvre des lois Lagarde et Hamon.

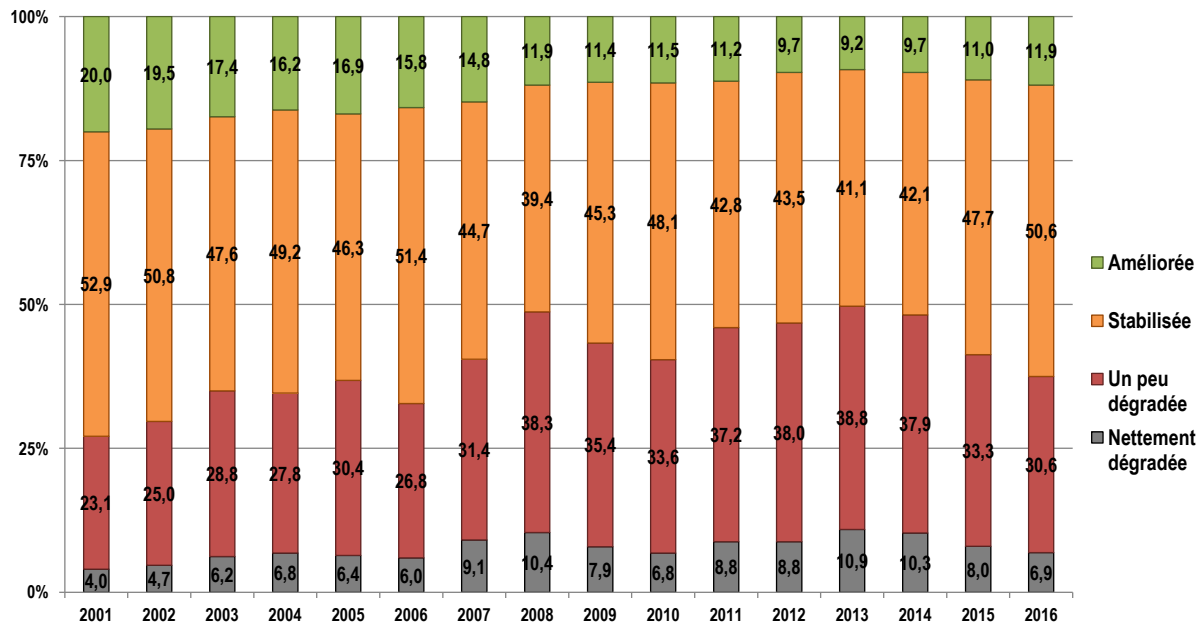


Lorsque les ménages utilisent des crédits à la consommation, c'est néanmoins toujours pour réaliser des projets de consommation durable ou d'amélioration des logements (rénovation, transformation et adaptation du logement, mais aussi réalisation de travaux d'économie d'énergie). En 2016, 22,9 % des ménages (49,4 % des seuls ménages avec crédit(s)) détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement. Cependant, il convient de souligner que le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté

pratiquement stable jusqu'en 2011 (ils étaient 29,3% en 2009 et 28,7 % en 2011) a sensiblement reculé depuis. Par exemple, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années, affichant un repli significatif depuis 2011 : il était alors de 4,3 % (8,7 % des ménages avec crédit(s)), pour descendre à 3,4 % en 2016 (7,3 % des ménages avec crédit(s)).

## Amélioration des situations financière et budgétaire ressenties

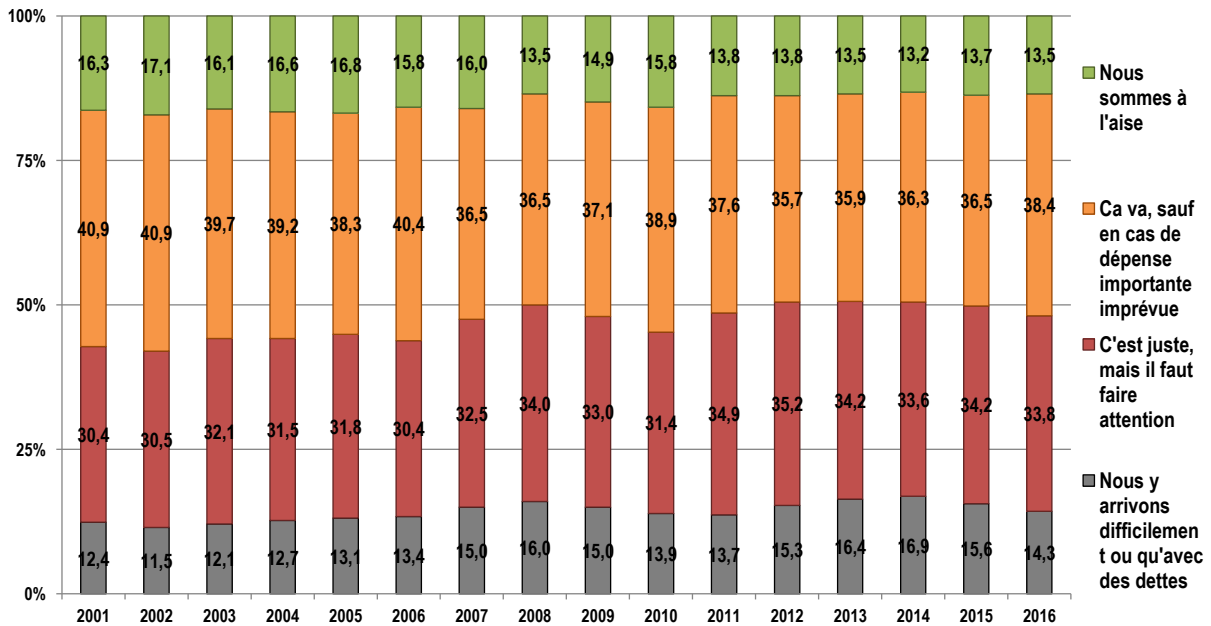
Après la dégradation constatée en 2008, l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur situation financière a eu tendance à se stabiliser durant deux années. Mais avec le déclenchement de la crise des dettes souveraines, les perspectives se sont de nouveau obscurcies dès 2011 : le décrochage a été rapide et prononcé et la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a fortement augmenté. La détérioration s'est alors poursuivie jusqu'en 2013 : la part de ceux qui estiment que leur situation financière s'est détériorée s'établissait alors à 49,7 %, contre 40,4 % en 2010 ! C'est d'ailleurs la situation la plus mauvaise que l'Observatoire avait eu à connaître, depuis 1989.



Mais après trois années de dégradation de leur situation financière, les ménages ont estimé en 2014 que celle-ci s'était plutôt stabilisée : à un point bas certes, mais sans nouvelle dégradation durant l'année. Alors qu'en revanche, l'appréciation que les ménages détenant des crédits portent sur leur budget avait continué à se détériorer : en 2014, 15,8 % de l'ensemble des ménages estimaient que « c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires », soit la proportion la plus élevée depuis 1989.

Il est alors remarquable que durant ces années, la situation des ménages détenant des crédits ne s'est pas plus détériorée/dégradée que celle des autres ménages. Le recours au crédit n'est pas synonyme de situation budgétaire ou financière plus délicate, ce n'est pas la cause d'une plus grande fragilité pour les ménages concernés, alors qu'eux aussi ont eu à traverser deux crises majeures et ont subi les conséquences de la montée du chômage et de la stagnation du pouvoir d'achat.





En rupture avec les évolutions constatées depuis 2008, bénéficiant d'une amélioration rapide de leur moral et du rebond de leur pouvoir d'achat durant l'été, les ménages ont exprimé dès 2015 le sentiment d'une amélioration de leur situation financière : ainsi en 2016, 11,9 % d'entre eux se trouvaient dans cette situation. Alors que dans le même temps, 50,6 % d'entre eux estimaient que celle-ci s'était plutôt stabilisée.

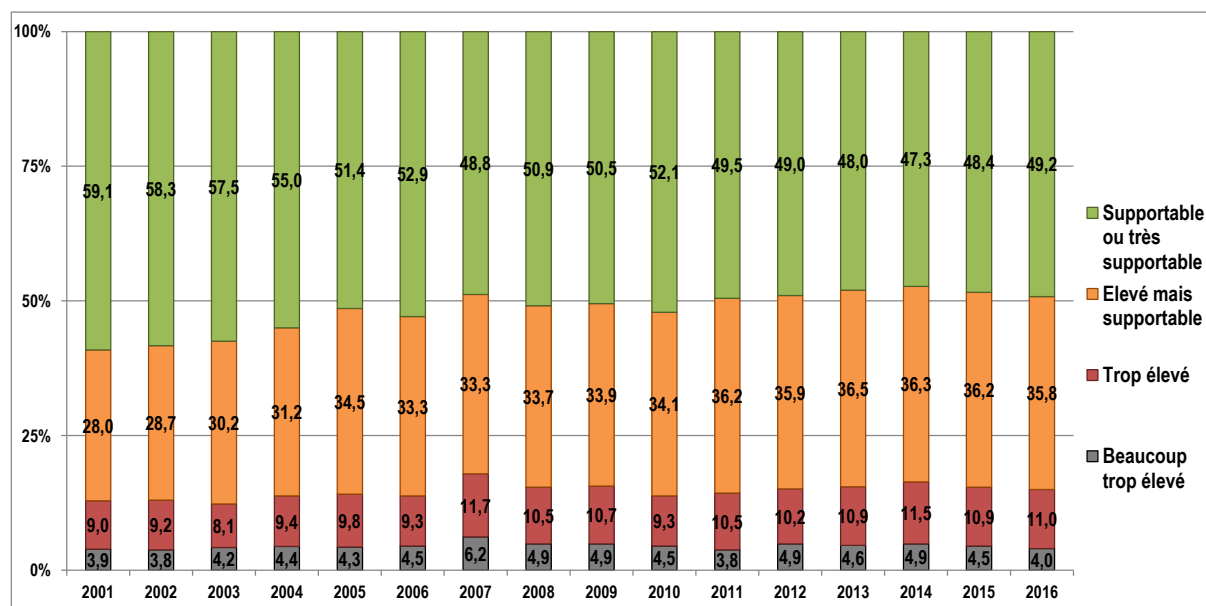
En outre, l'appréciation que les ménages portent sur leur budget s'est elle aussi améliorée : la part de ceux qui s'estiment « à l'aise » ou qui considèrent que « ça va » s'est ainsi établie à 51,9 % en 2016, contre 49,5 % entre 2012 et 2014.

## Des charges de remboursement plus supportables

A partir de 2009, alors que les ménages commencent à ressentir les conséquences de la crise économique et financière, l'appréciation qu'ils portaient sur leurs charges de remboursement a commencé à se dégrader. Et en dépit de la courte parenthèse de l'année 2010, cette dégradation s'est poursuivie jusqu'en 2014, en réponse à la détérioration de leur situation budgétaire et financière provoquée par celle de leur environnement économique (montée du chômage, perte de pouvoir d'achat et altération du moral des ménages).

Ainsi fin 2014, 16,4 % des ménages détenant des crédits estimaient que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,9 % considérant ces charges beaucoup trop élevées. Cette dernière proportion était en fait comparable à celle constatée durant la crise des années 2008-2009 : les conditions de crédit (taux et durées des crédits) et la sécurisation des parcours d'emprunt qui leur est proposée (préparation des plans de financement, examen de leur capacité à rembourser, ...) ont permis aux ménages détenant des crédits de ne pas se trouver fortement fragilisés dans un contexte de récession économique. D'ailleurs en 2014, 83,6 % considéraient que leurs charges de remboursement étaient supportables, contre 82,1 % en 2007, avant que ne se déclenche la grande dépression : la perception des ménages qui recourent au crédit n'étant pas dégradée par un recours excessif

au crédit ou par les conditions de crédit qui leur sont faites, mais en réponse à la détérioration de l'environnement général, comme cela avait déjà été le cas lors de la grande dépression.



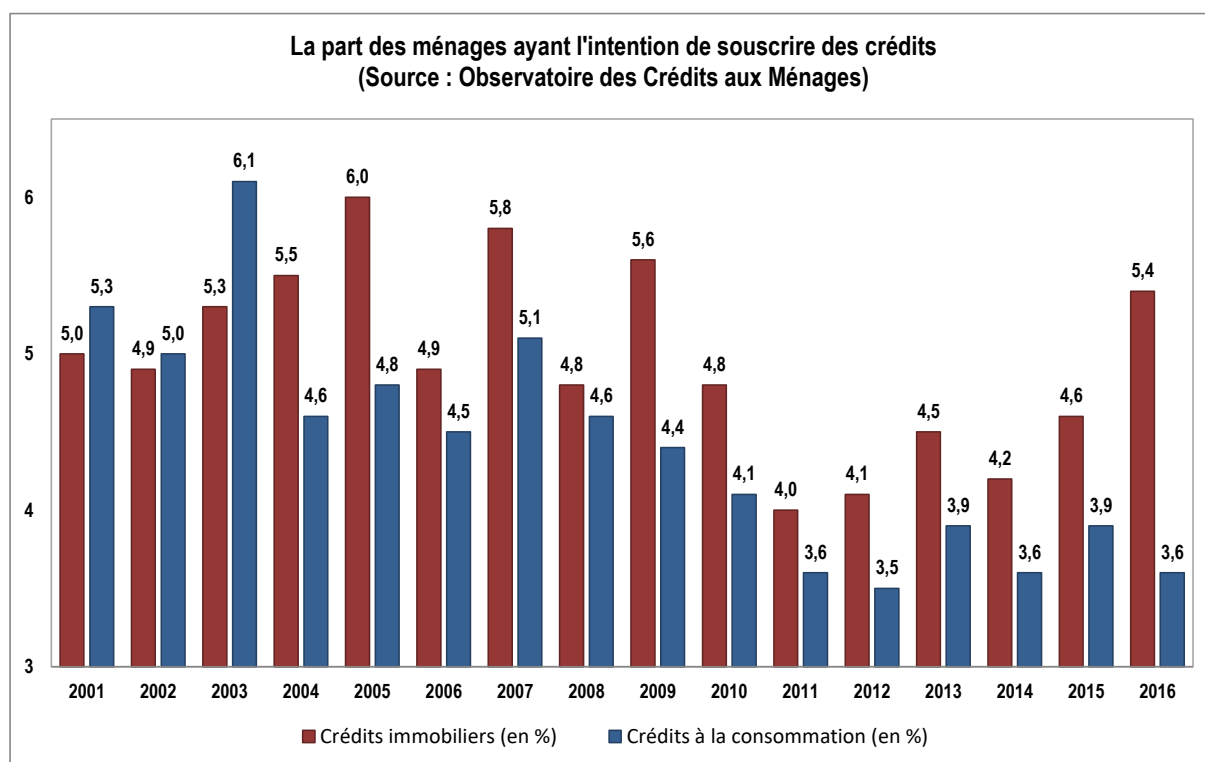
Mais à partir de 2015, en raison de l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et de leur regain d'optimisme, les ménages ont commencé à considérer que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'allégeait. Et en 2016, l'amélioration s'est poursuivie : 15,0 % des ménages considérant alors que les charges de remboursement étaient trop ou beaucoup trop élevées, 4,0 % déclarant que ces charges étaient beaucoup trop élevées. La baisse des taux d'intérêt et l'ampleur du mouvement de rachats de créances ont permis d'amplifier cette évolution, en facilitant l'allègement des charges de remboursement des crédits (nouveaux ou en cours). Ainsi, en s'établissant à 49,2 %, la part de ceux qui estiment que ces charges restent supportables ou très supportables s'est relevée, pour la deuxième année consécutive.

## Une demande de crédits immobiliers en nette progression

Dès 2008, les ménages ont révisé à la baisse leurs intentions de recourir au crédit. Et en dépit de l'amélioration régulière des conditions des crédits immobiliers (niveau des taux, durée des prêts accordés, ...) et du dynamisme de l'offre bancaire, ils sont restés convaincus jusqu'en 2014 que la période n'était plus propice à la réalisation de leurs projets. D'autant que dès 2011, les annonces publiques remettant en cause les dispositifs de soutien de la demande (suppression du PTZ dans l'ancien puis dégradations successives du PTZ dans le neuf, abandon du dispositif « Scellier » et son remplacement par un dispositif nettement moins incitatif ont perturbé, dispositions de la loi ALUR, ...) ont découragé les ménages qui envisageaient de réaliser des projets immobiliers. Cette prudence des ménages se retrouvait d'ailleurs dans leurs intentions de souscription de nouveaux crédits à la consommation : alors que les perspectives économiques leur semblaient peu favorables à la réalisation des projets de consommation durable, ils se sont montrés très attentifs aux conséquences que les dispositions de la loi Lagarde pourraient avoir sur leurs pratiques de recours aux crédits à la consommation.

Aussi, en dépit d'une embellie en 2013 et malgré les annonces publiques en faveur du secteur du logement (relance de l'accession, amélioration des incitations à l'investissement locatif privé, assouplissement du dispositif d'encadrement des loyers, ...) et des conditions de crédit qui ont bénéficié de nouvelles améliorations, la demande de crédits immobiliers ne s'est guère améliorée en 2014, alors que l'appétence pour les crédits à la consommation est restée modérée : les évolutions du pouvoir d'achat et la dégradation du marché du travail ont pesé sur les décisions des ménages. Les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les six premiers mois de 2015 n'étaient donc guère optimistes, proches des niveaux les plus bas que l'Observatoire a constatés depuis 1989 : autant pour les crédits immobiliers (4,2 % fin 2014, contre 4,5 % fin 2013) que pour les crédits à la consommation (3,6 % fin 2014, contre 3,9 % fin 2013).

Pourtant, l'année 2015 a été bien meilleure que celle annoncée par les anticipations des ménages. L'activité des marchés immobiliers s'est redressée rapidement, la demande de crédits s'est relevée en conséquence, alors que le marché des crédits à la consommation retrouvait des couleurs. Pour autant, l'optimisme des ménages est resté modéré, s'agissant des souscriptions futures de crédits immobiliers ou à la consommation : si les intentions pour 2016 sont meilleures qu'elles ne l'étaient pour 2015, elles n'ont pas encore retrouvé le niveau qui était le leur avant la grande dépression. Ainsi, 4,6 % des ménages envisageaient la souscription d'un crédit immobilier à l'avenir et 3,9 % un crédit à la consommation : les intentions des ménages restent très prudentes, sensiblement déconnectées des évolutions de l'activité des marchés.



Cette prudence affichée par les ménages s'est ressentie sur les marchés immobiliers, jusqu'à la fin du printemps 2016 : la demande a hésité, la dégradation de l'environnement (la succession des grèves et des attentats) nourrissant ses inquiétudes. Pourtant, la baisse des taux d'intérêt et le dynamisme de l'offre bancaire ont permis de renverser la tendance et dans la seconde moitié de l'été, les marchés immobiliers ont bénéficié d'un rebond d'activité : l'année 2016 se terminant nettement mieux qu'elle n'avait commencé. Ne semblant guère

inquiets par l'évolution à venir des taux d'intérêt, les ménages font preuve d'un regain d'optimisme et ils envisagent de souscrire encore plus largement des crédits immobiliers dans les prochains mois : 5,4 % des ménages le déclarent, soit un pourcentage en progression rapide sur un an, le plus élevé depuis la fin de la grande dépression. En revanche, même si la demande de crédits à la consommation a retrouvé des couleurs en 2016, elle n'affiche guère d'entrain pour les prochains mois : ses intentions de souscriptions de crédits à la consommation pour 2017 sont revues à la baisse, avec 3,6 % de ménages concernés.

## En guise de conclusion

Après deux crises économiques qui ont déstabilisé les ménages et les ont conduits à réviser leurs projets immobiliers et de consommation, à limiter leurs recours aux crédits, le taux de détention des crédits ne réussit toujours pas à se ressaisir. Certes, en 2015, le regain de la demande avait permis d'inverser la tendance récessive qui s'observait jusqu'alors sur le taux de détention de crédits à la consommation. Et en 2016, la reprise d'activité constatée dès le printemps 2015 sur les marchés immobiliers a permis au taux de détention des crédits immobiliers de se relever. Néanmoins, en s'établissant à 49,4 % en 2016, le taux global de détention est resté au plus bas.

Pour l'avenir, le relèvement des intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers permet cependant d'escompter le redressement du taux global de détention : d'autant que le recul du taux de détention des crédits à la consommation devrait s'interrompre, même si les intentions des ménages pour 2017 n'incitent guère à l'optimisme, en ce qui concerne ces crédits.

Outre les conséquences que les transformations de la conjoncture macroéconomique ont pu avoir sur leurs comportements, les ménages semblent avoir enfin modifié leur pratique de recours au crédit.

Certes, le recours au crédit est toujours un élément décisif de la réalisation des projets immobiliers et de consommation. Mais pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions constatées durant les dernières années montrent que les utilisations sont plus raisonnées que par le passé : cela s'était déjà observé pour les crédits immobiliers durant les années 90, avec une meilleure préparation des projets, avec la montée de l'apport personnel ... et au total, avec la forte diminution de la sinistralité. C'est aussi ce qui se constate pour les crédits à la consommation, avec le recentrage de leur usage afin de financer, pour l'essentiel, la réalisation de projets patrimoniaux et d'amélioration de leur cadre de vie, au-delà des évolutions qui ont été contraintes par des dispositions législatives successives.

Ainsi en 2016, en réponse à l'amélioration ressentie de leur situation budgétaire et financière et à leur regain d'optimisme, les ménages estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est allégé : 15,0 % des ménages considèrent que les charges de remboursement sont trop ou beaucoup trop élevées (contre 16,4 % en 2015 et 15,4 % en 2014), alors que la part de ceux qui estiment que ces charges sont supportables ou très supportables progresse encore pour s'établir à 49,2 % (contre 48,4 % en 2015 et 47,3 % en 2014).

## Annexe statistique

### Les principaux tableaux récapitulatifs de l'OCM

Tableau 1 : La diffusion des crédits parmi les ménages (Source : OCM)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble des ménages avec crédits</b>	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5	49,4	48,6	47,6	46,5	46,5	46,4
<b>dont ménages ne détenant...</b>																
... que des crédits immobiliers	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4	19,2	21,0	21,0	20,9	20,5	20,9
... des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1	11,8	10,4	10,0	9,7	9,7	9,8
... que des crédits à la consommation	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0	18,4	17,2	16,6	15,9	16,3	15,7
<b>dont accédants à la propriété</b>	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3
<b>Fréquence d'utilisation du découvert bancaire</b>	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4	25,4	26,1	26,0	26,4	25,9	25,6

Tableau 2 : Les catégories d'opérations réalisées avec des crédits immobiliers (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ménages avec crédits immobiliers</b>	29,1	29,2	28,5	29,1	30,5	30,2	30,6	31,3	30,8	30,5	31,0	31,4	31,0	30,6	30,2	30,7
... acquisition d'une résidence principale	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2	23,3	23,7	23,5	23,2	22,6	23,3
... acquisition d'un autre logement	4,0	3,9	3,9	4,2	4,8	5,0	4,7	4,8	4,4	4,5	4,8	5,1	5,0	5,0	5,2	5,5
... acquisition d'un autre bien immobilier	0,9	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5
... travaux sur le logement	5,5	5,9	5,6	5,8	6,6	6,0	6,3	7,1	6,7	6,3	6,5	6,4	6,2	6,0	5,6	5,7

Remarque : plusieurs catégories d'opérations réalisées possibles

Tableau 3 : Les réseaux d'accès aux crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5
... directement auprès du vendeur au moment de l'achat	6,3	5,3	5,8	7,1	6,9	6,6	7,0	7,2	7,4	6,8	6,6	6,2	5,9	5,8	5,7	6,2
... carte (magasin, grande surface ou organisme de crédit)	13,6	10,8	10,0	10,5	12,2	10,0	10,3	9,6	7,7	6,8	6,3	5,8	5,4	5,1	4,4	4,4
... auprès d'une banque, d'un organisme de crédit	21,5	17,6	17,5	20,7	21,0	21,0	21,4	21,5	20,4	19,7	20,4	18,8	18,4	17,2	18,1	18,1
* dont un crédit renouvelable												6,6	6,7	6,1	6,9	6,9
* dont un autre crédit (un crédit autre que renouvelable)												13,9	13,2	12,7	12,7	12,8
... auprès d'autres organismes (caisses de retraite, mutuelles ...)	1,7	1,5	1,6	1,6	1,8	1,5	1,8	2,2	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9	0,6	0,7	0,7
... auprès de la famille, des amis	1,3	1,0	0,8	1,3	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2	1,4	1,0

Remarque : plusieurs réseaux d'accès aux crédits possibles

Tableau 4 : Les raisons de l'usage des crédits à la consommation (Source : OCM)

Taux de détention des crédits par les ménages (en %)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ménages avec crédits à la consommation</b>	35,4	34,1	33,2	33,0	34,5	32,6	33,2	33,8	31,7	30,1	30,2	27,6	26,6	25,6	26,0	25,5
<b>Pour acheter</b>																
... un bien d'équipement de la maison (télé, électroménager ...)	13,0	11,0		9,8		9,6	10,0		7,4	7,0	6,3	6,8	6,5	6,3	6,0	6,0
... une automobile, une moto	18,6	18,3		18,7		18,1	18,5		18,2	17,7	18,1	14,9	14,6	14,1	14,0	13,5
... un équipement de loisirs (bateau, skis, caravane ...)	0,5	0,4		0,5		0,5	0,6		0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
... un produit financier (actions, SICAV, ...)	0,2	0,1		0,1		0,1	0,3		0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
... un autre bien non professionnel	2,2	1,9		1,8		1,9	1,9		1,5	1,5	1,7	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4
<b>Pour payer</b>																
... des frais de santé	0,4	0,5		0,6		0,6	0,9		0,8	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
... les impôts	1,0	0,5		0,7		1,0	1,1		1,1	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
... une prime d'assurance	0,2	0,2		0,2		0,1	0,2		0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
... des dépenses de loisirs, des vacances	1,7	1,2		1,3		1,1	1,2		1,0	0,8	0,9	1,0	0,9	0,7	0,8	0,8
... une facture d'un montant exceptionnel ou imprévu	4,1	3,8		3,6		3,6	4,3		2,6	2,6	2,6	2,9	2,5	2,5	2,3	2,5
... les dépenses de consommation courante	4,9	5,4		4,7		4,9	5,3		3,6	2,7	2,9	3,1	3,1	2,9	2,7	2,6
... des travaux d'amélioration de votre logement									3,7	4,1	4,3	3,8	3,8	3,5	3,8	3,4
... le réaménagement de vos crédits									1,9	1,8	1,9	1,6	1,5	1,4	1,6	1,7
... d'autres dépenses non professionnelles	4,0	3,9		3,8		3,6	3,6		2,5	2,2	2,4	2,6	2,4	2,0	2,2	2,2

Remarque : plusieurs raisons d'usage des crédits possibles

: non disponible (échantillon restreint ou question récente)

Tableau 5 : La situation financière et budgétaire des ménages avec crédits (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>																
... nous sommes à l'aise	16,3	17,1	16,1	16,6	16,8	15,8	16,0	13,5	14,9	15,8	13,8	13,8	13,5	13,2	13,7	13,5
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	40,9	40,9	39,7	39,2	38,3	40,4	36,5	36,5	37,1	38,9	37,6	35,7	35,9	36,3	36,5	38,4
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,4	30,5	32,1	31,5	31,8	30,4	32,5	34,0	33,0	31,4	34,9	35,2	34,2	33,6	34,2	33,8
... nous y arrivons difficilement	10,2	9,5	9,8	10,5	11,1	10,7	12,6	13,5	12,4	11,9	11,8	13,1	13,9	13,7	12,8	11,7
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	2,2	2,0	2,3	2,3	2,0	2,7	2,4	2,5	2,6	2,0	1,9	2,2	2,5	3,2	2,8	2,6
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>																
... nettement améliorée	4,2	3,9	3,2	2,7	2,1	2,7	2,6	2,0	1,7	1,5	1,7	1,3	1,6	1,4	1,6	1,5
... un peu améliorée	15,8	15,6	14,2	13,5	14,8	13,0	12,2	9,9	9,7	10,0	9,5	8,4	7,6	8,3	9,4	10,4
... stabilisée	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	42,8	43,5	41,1	42,1	47,7	50,6
... un peu dégradée	23,1	25,0	28,8	27,8	30,4	26,8	31,4	38,3	35,4	33,6	37,2	38,0	38,8	37,9	33,3	30,6
... nettement dégradée	4,0	4,7	6,2	6,8	6,4	6,0	9,1	10,4	7,9	6,8	8,8	8,8	10,9	10,3	8,0	6,9

Tableau 6 : La situation financière et budgétaire de l'ensemble des ménages (Source : OCM)

<i>Répartition de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>L'appréciation des ménages sur leur budget</b>																
... nous sommes à l'aise	21,0	21,8	21,0	20,9	12,4	15,8	16,0	16,1	17,8	18,0	16,2	16,3	15,5	15,3	16,4	16,2
... ça va, sauf en cas de dépense importante imprévue	38,7	38,7	38,6	37,7	36,5	40,4	36,5	35,0	35,9	37,4	35,6	34,9	35,1	34,7	35,0	36,2
... c'est juste, mais il faut faire attention	30,5	29,5	30,3	30,3	34,5	30,4	32,5	34,8	32,9	31,2	34,2	34,1	33,9	34,2	33,8	33,9
... nous y arrivons difficilement	8,3	8,7	8,6	9,6	13,8	10,7	12,6	12,4	11,7	12,0	12,4	13,1	13,9	13,6	12,9	12,0
... nous ne pouvons y arriver qu'en ayant des dettes	1,5	1,3	1,5	1,5	2,8	2,7	2,4	1,7	1,7	1,4	1,6	1,6	1,6	2,2	1,9	1,7
<b>La situation financière depuis 6 mois</b>																
... nettement améliorée	3,9	3,3	3,1	2,5	2,3	2,7	2,6	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,4	1,4	1,7	1,6
... un peu améliorée	13,3	13,1	12,0	12,0	14,7	13,0	12,2	8,3	8,2	8,6	8,1	7,0	6,8	7,2	8,1	8,4
... stabilisée	56,2	54,1	50,6	51,4	43,6	51,4	44,7	41,1	47,5	49,5	44,1	45,0	42,1	43,5	47,8	51,3
... un peu dégradée	23,2	25,4	29,0	28,1	31,7	26,9	31,4	38,8	35,0	33,7	37,5	38,8	39,9	38,4	34,8	32,2
... nettement dégradée	3,4	4,1	5,4	6,1	7,7	6,0	9,1	10,0	7,6	6,7	8,9	8,0	9,8	9,5	7,6	6,5

Tableau 7 : L'appréciation des ménages avec crédits sur le poids de leurs charges de remboursement (Source : OCM)

<i>Répartition des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Le montant des remboursements des crédits</b>																
... beaucoup trop élevé	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	3,8	4,9	4,6	4,9	4,5	4,0
... trop élevé	9,0	9,2	8,1	9,4	9,8	9,3	11,7	10,5	10,7	9,3	10,5	10,2	10,9	11,5	10,9	11,0
... élevé mais supportable	28,0	28,7	30,2	31,2	34,5	33,3	33,3	33,7	33,9	34,1	36,2	35,9	36,5	36,3	36,2	35,8
... supportable	40,1	39,9	40,2	39,4	37,2	38,8	34,9	37,3	37,5	38,1	36,9	36,7	36,0	35,9	35,9	37,2
... très supportable	19,0	18,3	17,3	15,6	14,2	14,1	13,9	13,6	13,0	14,0	12,6	12,3	12,0	11,4	12,5	12,0

Tableau 8 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part des ménages avec crédits (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription</b>																
... à un crédit immobilier	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0	4,1	3,9	3,9	4,5	4,6	5,1
... à un crédit à la consommation	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0	5,0	5,0	5,5	5,2	5,1	5,2

Tableau 9 : Les intentions des ménages pour l'avenir (Source : OCM)

<i>Part de l'ensemble des ménages (en %)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Part de l'ensemble des ménages qui envisagent la souscription</b>																
... à un crédit immobilier	5,0	4,9	5,3	5,5	6,0	4,9	5,8	4,8	5,6	4,8	4,0	4,1	4,5	4,2	4,6	5,4
... à un crédit à la consommation	5,3	5,0	6,1	4,6	4,8	4,5	5,1	4,6	4,4	4,1	3,6	3,5	3,9	3,6	3,9	3,6